



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	11/04/2017 à 19h30
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2017-02
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Patricia Lucot Marc Guérin Nadège Boin Nathalie Faccioli	Dominique van Zuilen Francis Hutin Antoine Ferté Bertrand Pointier Eric Debosque
Absents excusés	Viviane Cendra Laure Médot	
Absents	Silvie Szczuka ; Christine Franse ; Benjamin Dubois	
Procurations	-	
Secrétaire de séance	Francis Hutin	
Début de la séance	19h30	
Fin de la séance	22h00	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	10
Conseillers votants :	10

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2017

Date d'affichage : 5 avril 2017

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 février 2017, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le lundi 20 février 2017 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 5 avril 2017, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 11 avril 2017 à 19h30, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le mardi 11 avril 2017 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 13 février 2017.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis Hutin, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Finances

11 – Budget annexe assainissement

111 – Compte de gestion

112 – Compte administratif

113 – Affectation des résultats

12 – Budget principal

121 – Compte de gestion

122 – Compte administratif

123 – Affectation des résultats

124 – Budget primitif

13 – Vote des taux

14 – Subventions aux associations

15 – Revalorisation indice terminal

16 – Demandes de subvention

2 – Intercommunalité

21 – Projet de territoire PLUi

3 – Emploi

31 – Suppressions de postes

32 – Mise à jour du tableau des emplois

4 – Divers

41 – RN31

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	20170411-026-01	Examen DIA		
Nicolas REBEROT	20170411-027-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas REBEROT	20170411-028-03	Compte de gestion 2016 budget annexe assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170411-029-04	Compte administratif 2016 budget annexe assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	9 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170411-030-05	Affectation des résultats et reversement excédent 2016 budget annexe assainissement	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-031-06	Compte de gestion 2016 budget principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170411-032-07	Compte administratif 2016 budget principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	9 0 0 0 A l'unanimité
Bertrand POINTIER	20170411-033-08	Affectation des résultats 2016 budget principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-034-09	Budget primitif 2017 budget principal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-035-10	Vote des taux 2017	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0 A l'unanimité
Patricia		Subventions aux associations	Pour Contre	10 0 A l'unanimité

LUCOT	20170411-036-11		Abstention Ne prend pas part au vote	0 0	
Nicolas REBEROT	20170411-037-12	Adhésion aux associations	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-038-13	Indemnité des élus : revalorisation indice terminal	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-039-14	Demande de subvention CDDL mutualisation des logiciels	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-040-15	Demande de subvention CDDL véhicule électrique	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-041-16	Demande de fonds de concours mur du cimetière	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-042-17	Projet de territoire PLUi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-043-18	Suppressions de postes	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-044-19	Mise à jour du tableau des emplois	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas REBEROT	20170411-045-20	Motion baisse de la DGF	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 0 0 0	A l'unanimité

Objet : Examen des DIA- n°2017-026-01

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal.
Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2017-027-02

Rapporteur : Nicolas REBEROT

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049, n° 2014-050 en date du 28 mars 2014 et n° 2016-078 en date du 2 mai 2016 du Conseil Municipal de Ressons le Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2017-020 du 20/02/2017 : Décision sur DIA
- B) Décision n°2017-021 du 23/02/2017 : Remboursement équipement propre
- C) Décision n°2017-022 du 23/02/2017 : Remboursement équipement propre
- D) Décision n°2017-023 du 16/03/2017 : Réalisation ligne de trésorerie
- E) Décision n°2017-024 du 23/03/2017 : Décision sur DIA
- F) Décision n°2017-025 du 05/04/2017 : Décision sur DIA

1 – FINANCES

11– Budget annexe assainissement

111 - Objet : adoption du compte de gestion 2016 - service assainissement - n° 2017-028-03

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion du service de l'assainissement dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

112 – Objet : Approbation du compte administratif du budget assainissement 2016 - n° 2017-029-04
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Hors de la présence de M. Nicolas REBEROT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 du service assainissement.

113 – Objet : Reversement des excédents à la Communauté de Communes Retz-en-Valois- n° 2017-030-05
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Bertrand Pointier rappelle au conseil municipal que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement, le principe de reversement des excédents avait été pris par délibération n°2016-040-06 en date du 21 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :
De reverser les excédents à la CC Retz-en-Valois

12 – Budget principal

121 – Objet : adoption du compte de gestion 2016 budget commune - n° 2017-031-06
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

122 – Objet : Approbation du compte administratif du budget communal 2016 - n° 2017-032-07
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Sous la présidence de M. Bertrand POINTIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	442 419,52 €	
Recettes	501 173,25 €	
Excédent de clôture :		58 753,73 €
Excédent reporté :		137 864,51 €
Intégration du résultat par OOB (SIVOS)		1 166,00 €

Investissement

Dépenses	286 703,12 €	
Recettes	150 174,45 €	
Déficit de clôture :		- 136 528,67 €
Excédent reporté :		34 414,23 €
Intégration du résultat par OOB (SIVOS)		- 415,78 €
Solde d'exécution :		- 102 530,22 €

Restes à réaliser

Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Besoin de financement 102 530,22 €

Hors de la présence de M. Nicolas REBEROT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

123 – Objet : Affectation des résultats 2016 de la commune - n° 2017-033-08
RAPPORTEUR : Bertrand POINTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'affecter au budget pour 2017, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Affectation sur N+1		
	dépenses	recettes
001	102 530,22	0,00
002	0,00	83 011,32
1068		102 530,22

au minimum le BF si BF<0 et dans la limite du 002

124 – Objet : Approbation du Budget Primitif 2017 – budget principal – n°2017-034-09

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 27 mars 2017, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 620 739,32 €

Dépenses et recettes d'investissement : 318 130,22 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	620 739,32 €	620 739,32 €
Section d'investissement	318 130,22 €	318 130,22 €
TOTAL	938 869,54 €	938 869,54 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2017 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	620 739,32 €	620 739,32 €
Section d'investissement	318 130,22 €	318 130,22 €
TOTAL	938 869,54 €	938 869,54 €

13 – Objet : Vote des taux d'imposition communaux - année 2017 – n°2017-035-10

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population en poursuivant une politique raisonnable de la fiscalité ;

Considérant qu'en 2016 les taux de la fiscalité communale s'appliquaient de la manière suivante :

Taux de TAXE D'HABITATION	14,60 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	10,33 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	25,92 %

Considérant que le taux communal de taxe d'habitation se trouve débasé en 2017 de la part départementale ;

Considérant qu'une application d'un coefficient de variation proportionnelle de 1.1201936 permet une neutralité fiscale du bloc communal ;

Considérant que pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0.4 % ;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,
le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.120193 sur le taux de référence 2016 soit :

Taux de TAXE D'HABITATION	11,82 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	11,57 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	29,03 %

14 – Objet : Subventions aux associations 2017 – n°2017-036-11

RAPPORTEUR : Patricia LUCOT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de voter pour l'exercice 2017 les subventions des associations.

Objet : Adhésion aux associations 2017 – n°2017-037-12

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adhérer aux associations l'Art déployé et l'ANPCEN.

15 – Objet : Indemnité des élus : revalorisation de l'indice brut terminal – n°2017-038-13

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courriel en date du 17 mars 2017, madame Rasamimanana nous informait du changement de l'indice terminal de 1015 à 1022 et qu'il convenait de modifier les délibérations faisant référence précisément au point d'indice brut terminal et notamment celle relative aux indemnités des élus.

Au regard de la prochaine modification du point d'indice en 2018, il convient de ne viser uniquement l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sans en préciser la valeur dans la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Vu la délibération n°2014-070 du 28 avril 2014 portant versement des indemnités de fonctions au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} février 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} février 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire au taux de 4,95% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- décide à l'unanimité et avec effet au 1^{er} février 2017 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué au taux de 2% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

16 – Demandes de subvention

Objet : Demande de subvention CDDL logiciels métiers – n°2017-039-14

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite du département de l'Aisne pour son projet :

Solution logicielle métier hébergée : suite bureautique en mode SaaS,

Objet : Demande de subvention CDDL véhicule électrique – n°2017-040-15

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite le Conseil Départemental pour son projet :

Acquisition véhicule électrique

Objet : Demande de subvention fonds de concours CCRV mur du cimetière – n°2017-041-16

RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité sollicite de la CCRV pour son projet :

Reconstruction du mur du cimetière,

21 – Objet : Projet de territoire PLUi – n° 2017-042-17
RAPPORTEUR : Francis HUTIN

Francis Hutin indique au conseil municipal que la CCRV s'étant engagée dans un PLUi, il convient d'en définir le projet de territoire.

Chaque commune est ainsi invitée à délibérer sur le projet de son territoire.

Dans la mesure où la commune de Ressons-le-Long a approuvé très récemment son PLUi dans le cadre de sa « grenélisation », il propose de reprendre les axes du projet du document récemment approuvé.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de territoire proposé.

3 – Emploi

31 – Objet : Suppressions de postes – n° 2017-043-18
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide la suppression :

- de 4 (quatre) postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe 3H24
- de 2 (deux) postes d'adjoints d'animation de 2^{ème} classe 2h66
- de 1 (un) poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe 5h00

32 – Objet : mise à jour du tableau des emplois – n° 2017-044-19
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le tableau des effectifs, tel que présenté et arrêté à la date du 11 avril 2017.

4 – DIVERS

41 – RN31

Le maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous avec la DIR Nord s'est tenu le 8 mars à 16h en mairie afin d'aborder la problématique du carrefour de la Vache Noire. Il informe le conseil qu'une pétition est en cours afin de sensibiliser M. Xavier DELEBARRE, directeur de la DIR Nord à Lille et qui semble méconnaître totalement les problématiques de traverses au quotidien des usagers.

42 – Divers

Objet : Motion baisse DGF – n° 2017-045-20 :
RAPPORTEUR : Nicolas REBEROT

Le maire rappelle au conseil municipal qu'en 2013, l'Etat avait décidé de prélever sur les dotations qu'il doit aux collectivités dans le cadre de la décentralisation, une contribution croissante au redressement des finances publiques étatiques. En effet, les finances publiques des collectivités sont obligatoirement équilibrées.

Ces contributions s'évaluaient en 2013 pour notre commune à 3 187 € en 2014, 11 046 € en 2015, 33 138 € en 2016 et 26 764 € en 2017, soit près de 60 000 en 4 ans.

Devant les difficultés dans lesquelles certaines collectivités se retrouvaient suite à cette décision unilatérale, le Président de la République s'était engagé lors d'un discours en 2016, à diminuer de moitié l'augmentation du prélèvement en 2017. Celui-ci devait ainsi passer à 22 835 € en 2017 et porter la DF 2017 à hauteur de 68 951 €.

Or, l'état des dotations qui devaient être fourni 2^{ème} quinzaine de mars et finalement fourni le 7 avril fait état d'une baisse imprévisible et porte la DF 2017 à 62 285 € soit un prélèvement de près de 10% de plus que celui prévu en 2013 en le portant à près de 65 000 €.

En 2016, notre collectivité a déjà dû faire face à une baisse des bases de la fiscalité avec notamment la mesure d'exonération de la TH par l'Etat, mesure non compensée à sa juste hauteur. Les bases exonérées passant de 54 227 € en 2015 à 87 797 € en 2016.

Par motion n°2015-162-19 en date du 1^{er} décembre 2015, le conseil municipal s'était manifesté contre cette mesure injuste où il est demandé aux collectivités de contribuer au remboursement de la dette de l'Etat en plus des dépenses obligatoires auxquelles elles doivent faire face.

Ce prélèvement supplémentaire montre le manque de transparence dans les calculs établis par les services de l'Etat.

Ainsi, par cette nouvelle motion, le conseil municipal à l'unanimité :

- réaffirme qu'il est urgent que l'Etat apprenne à gérer comme les collectivités sont amenées à le faire en s'appliquant la règle d'or de voter un budget à l'équilibre
- dénonce cette non tenue d'engagement à préserver les finances des collectivités cette année 2017

Litiges :

- Litiges Carrier :
 - Chemin rural : en attente des conclusions adverses, l'affaire sera présentée au 13 avril pour mise en état.
 - Parcelle ZH70 : l'affaire a été présentée à l'audience du 9 février passée au 13 avril pour mise en état.
- Litige Huftier : La commune a déposé ses conclusions.

Hauts-de-France propres : Nadège Boin indique au conseil que l'opération qui s'est déroulée le 19 mars a permis la récolte d'environ 60 kg de déchets.

Assainissement :

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise Desgrippes est intervenue pour la reprise des non conformités. Le DGD peut être signé et envoyé à l'AESN.

En outre, l'entreprise Eiffage intervient également depuis ce 13 février pour finir le marché en cours, les barrières de dégel ayant été levées.

Veillée départementale :

Le maire rappelle au conseil municipal que les communes sont invitées à participer à une commémoration départementale le 16 avril 2017. Ressons participera à cette veillée à 20h30.

Extension réseau EP :

Le maire informe le conseil que l'opération d'extension du réseau d'éclairage public reprendra ce 12 avril avec la pose du dernier point lumineux de l'opération au début de la rue du Cleux.

Fibre optique :

Le maire rappelle au conseil municipal que les travaux de fibre optique débuteront le 19 avril sur le territoire communal. Les travaux doivent durer environ 4 mois auxquels s'ajoutent 3 mois après la réception durant lesquels aucune commercialisation n'est possible.

Ainsi, les raccordements au réseau seront possibles à compter de décembre 2017.

Convention anniversaire CAUE :

Patricia Lucot informe le conseil que dans le cadre du trentième anniversaire du CAUE, celui-ci souhaitait mettre à l'honneur la participation de Ressons le Long en l'intégrant dans un circuit de visite départementale.

Cette participation sera contractualisée par voie de convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,



Nicolas REBEROT